

Enseignement supérieur artistique: pour un accès réellement égalitaire

Communiqué du SEGEC

Saluant les récentes réformes entreprises par la Communauté française pour réduire le coût des inscriptions dans l'enseignement supérieur, le SEGEC demande avec insistance que cet effort soit poursuivi en corrigeant les inégalités de financement entre les Ecoles supérieures des Arts. En effet, onze d'entre elles appartiennent aux réseaux subventionnés, libre et officiel, et assurent la formation de 65% des étudiants inscrits dans cette forme d'enseignement supérieur. Mais celles-ci reçoivent au total de la Communauté française des moyens de fonctionnement très nettement inférieurs à ce dont bénéficient les six autres, organisées directement par la Communauté française. Ces « écarts » moyens de financement vont du simple au double selon les réseaux, avec, parfois, des écarts encore plus marqués (du simple au quintuple entre certaines ESA du domaine du spectacle). Ce sont ces inégalités de financement qui contraignent certaines Ecoles supérieures des Arts à devoir demander aux étudiants de s'acquitter de frais supplémentaires parfois importants. Financer toutes les ESA de façon équitable permettrait de réduire la contribution financière demandée à tous les étudiants. Le SEGEC espère que les partis politiques et les associations étudiantes qui ont porté la récente réforme relative à la démocratisation de l'enseignement supérieur auront à cœur de soutenir sa demande de refinancement des Ecoles supérieures des Arts subventionnées.

17 septembre 2010

Pour toute demande de renseignements complémentaires :
Anne-Marie Wynants
0495/27 94 24
annemarie.wynants@segec.be